

➔ CAISSE DES ECOLES DE SAINT LOUIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Réunion.

Effectifs

➔ 177 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 24 fonctionnaires
- > 31 contractuels permanents
- > 122 contractuels non permanents



➔ 2 contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

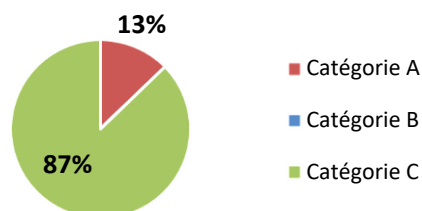
- ⇒ 80 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 20 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

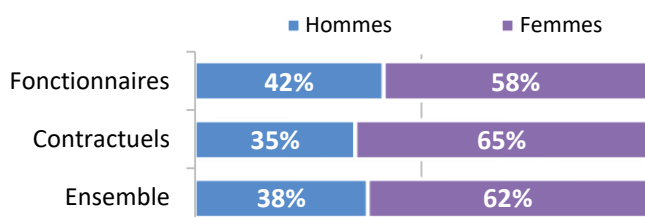
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	50%	19%	33%
Technique	17%	29%	24%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale		16%	9%
Police			
Incendie			
Animation	33%	35%	35%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

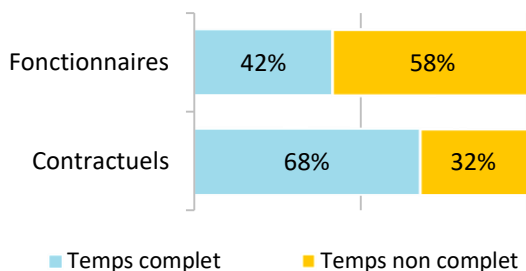


➔ Les principaux cadres d'emplois

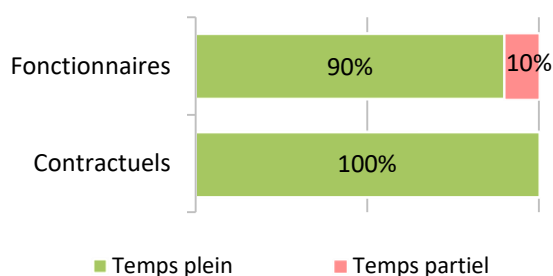
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	35%
Adjoints administratifs	29%
Adjoints techniques	24%
Assistants socio-éducatifs	5%
Attachés	4%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	75%	22%
Animation	75%	73%
Administrative	42%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

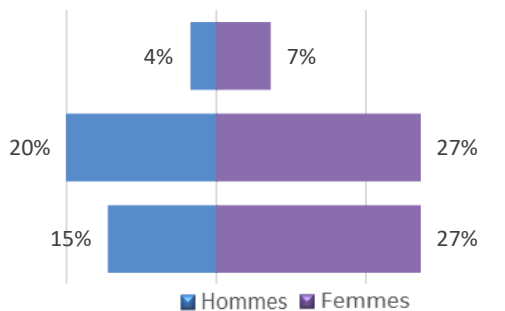
6% des hommes à temps partiel
0% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 35 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	33,54	de 50 ans et +
Contractuels permanents	36,05	
Ensemble des permanents	34,95	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	39,14	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 242,23 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 21,15 fonctionnaires
- > 62,51 contractuels permanents
- > 158,57 contractuels non permanents

440 859 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	6,00 ETPR
Catégorie B	,00 ETPR
Catégorie C	77,66 ETPR

Positions particulières

> 4 agents mis à disposition dans la collectivité

Mouvements

- ➔ En 2020, 20 arrivées d'agents permanents et 36 départs

8 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
71 agents	55 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↗	166,7%
Contractuels	↘	-50,0%
Ensemble	↘	-22,5%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	100%
-----------------------------	------

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	65%
Recrutement direct	35%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 7 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 92,06 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	3 645 293 €	Charges de personnel*	3 355 780 €	➔	Soit 92,06 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 557 388 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	1 929 942 €
Primes et indemnités versées :	154 725 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 639 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 406 €		
Supplément familial de traitement :	6 333 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative		70 892 €			23 054 €	30 958 €
Technique					26 036 €	15 302 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale		14 687 €				
Police						
Incendie						
Animation					18 867 €	13 497 €
Toutes filières		33 422 €			22 187 €	15 707 €

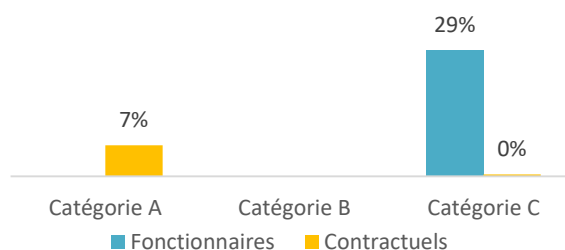
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,93 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	29,00%
Contractuels sur emplois permanents	1,71%
Ensemble	9,93%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 147 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences

➔ En moyenne, 10,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 3,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,97%	1,00%	1,86%	0,55%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,97%	1,00%	1,86%	0,55%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,42%	2,09%	3,98%	1,19%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 3 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 28,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2020

> 0,6 accident du travail pour 100 agents

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
2 conseillers de prévention

➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

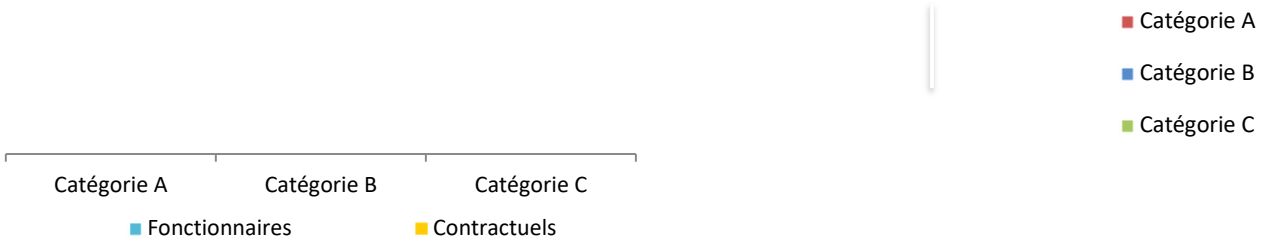
- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C

Dernière mise à jour : 2020

Formation

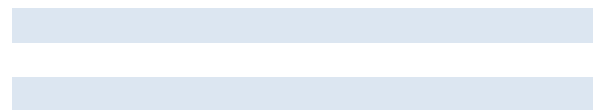
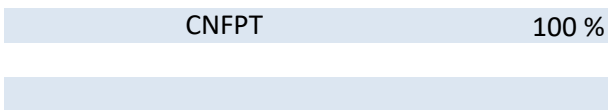
➔ **Aucun agent titulaire ou contractuel permanent n'a bénéficié d'un départ en formation en 2020**

➔ **Aucun jour de formation suivi par des agents permanents en 2020**



➔ **14 443 € ont été consacrés à la formation en 2020**

> **Aucun jour de formation**



Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance**

➔ **L'action sociale de la collectivité**

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ **Jours de grève**

6 jours de grève recensés en 2020

➔ **Comité Technique Local**

2 réunions en 2020 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2021

Version 3